

ILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE

(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2009

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, M. RAVIER, Mme GLANDIER, M. PICARD, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH (jusqu'à la question n° 29), Mme BEAUCLAIR, Mme BAIZID, M. MANDON, M. GOUDARD (jusqu'à la question n° 24), M. CHARRIN, M. ERYILDIZ, Mme SEIVE (question n° 1), Mme PAGNON, Mme TOINON, M. BRAKENI (jusqu'à la question n° 8), M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.**

Absents : Mme RUCH (à partir de la question n° 30), M. GOUDARD (à partir de la question n° 25), Mme CAVELIER-JOLIBOIS (pouvoir à M. MANDON), Mme SEIVE (à partir de la question n° 2, pouvoir à Mme LUTZ), M. BRAKENI (à partir de la question n° 9, pouvoir à M. DESMULES), Mme DUBURE, Mme LEBAIL-COQUET (pouvoir à M. GALLAND).

Secrétaire de séance : M. DESMULES.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

2 - AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 1).

3 - AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 2).

4 - AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 3).

5 – AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 4).

6 – BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après délibération par 32 voix pour et 6 voix contre (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2009 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 43 017 590.84 €
- Investissement : 28 986 912.81€

(cf annexes n° 5, 6, 7 et 8)

Il est à noter les interventions suivantes :

M. FAURITE détaille les grandes lignes du budget à l'intention des conseillers municipaux. Il remercie le Maire, les élus et les services qui ont construit avec lui le budget qu'il présente aujourd'hui. Il souligne qu'il a souhaité présenter une prospective financière sur l'ensemble du mandat en se fixant deux priorités, une gestion équilibrée du budget et un budget investissement ambitieux.

Il insiste sur les faits marquants du budget 2009 : dépenses de fonctionnement sans augmentation, maîtrise des dépenses de personnel ; stabilité des taux d'imposition, dynamisme des bases et baisse des droits de mutation, amélioration de l'épargne nette, concentration des dépenses d'investissement en 2009.

M. LE MAIRE souligne que la Ville n'a jamais autant investi en donnant priorité au Scolaire, à la Petite Enfance, priorité également au cadre de vie en projetant des réalisations qui correspondent aux attentes des habitants dans leur quartier. Grâce à l'application de la rigueur dans la gestion interne des services, cela a permis à la municipalité de maintenir les aides à la vie associative au même niveau, voire même avec une augmentation des subventions. Plus de moyens ont été donnés au sport et à la culture. Il fait observer que peu de communes à sa connaissance n'ont réussi à proposer un budget où les dépenses de fonctionnement n'augmentaient pas et où il n'y a pas d'augmentation des taux car cela aurait alourdi encore les difficultés de nos concitoyens.

Il est à noter également l'augmentation importante des investissements en lien avec la signature de la convention sur le FCTVA. Certes, en votant un budget au mois de mars, les travaux auront du mal à être tous réalisés d'ici la fin de l'année, ce qui explique d'ailleurs des reports importants de 2008 sur 2009. Néanmoins, tout sera mis en œuvre pour que soit respectée la convention signée relative au FCTVA. Il insiste également sur le fait que ce budget est le fruit de la collaboration de l'ensemble de la municipalité, un travail d'équipe.

Mme LUTZ déclare que ce budget tient compte notamment de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis dans nos écoles : 2 267 pour l'année scolaire 2008-2009 contre 2 198 pour l'année scolaire 2007-2008. L'ensemble des locaux scolaires a fait l'objet d'une visite pour examiner les travaux nécessaires ; la priorité a été donnée dans ce budget aux enfants afin qu'ils soient accueillis dans la sécurité et le confort.

M. JAMBON rappelle que le sport s'adresse à tous les âges et bénéficie aux plus jeunes comme aux plus âgés. Il insiste, outre la réalisation de la nouvelle piscine, sur la restauration du patrimoine sportif.

M. GUENICHON indique qu'il craignait en cette période de crise, que la culture ne soit pénalisée. En fait il n'en a rien été ; au contraire l'aide financière est maintenue voire augmentée, par exemple, pour le festival Autre Cinéma. L'Office Culturel bénéficie d'un

soutien supplémentaire de même que le Centre Culturel. La baisse de 5 % sur les dépenses de fonctionnement demandée au service n'aura pas d'effet, n'impactera pas le service rendu qui restera de qualité.

Mme JACQUEMET insiste sur l'augmentation des subventions accordées au C.C.A.S en raison des difficultés rencontrées par nos concitoyens en cette période de crise. Elle rappelle que la dernière augmentation a eu lieu en 2006 et que la subvention en 2003 était de 311 000 € alors qu'elle est de 420 000 € aujourd'hui. Elle rappelle également que le CCAS va déménager dans des locaux deux fois plus grands qui permettront un meilleur accueil des habitants. Le budget Personnes Agées est également en augmentation.

Mme VELUT précise que les travaux prévus à Bordelan ou au Centre Aéré sont totalement justifiés par le nombre très important d'enfants accueillis dans ces structures. Elle rappelle aussi que l'aire de jeux prévue dans le parc Lamartine a été initiée par le Conseil Municipal des Jeunes.

Mme SEIVE fait observer que les investissements prévus en Petite Enfance répondront aux demandes nombreuses adressées par les familles pour l'accueil des plus petits. Deux micro-crèches privées pour 20 enfants augmenteront donc la capacité d'accueil des enfants puisqu'elles s'ajoutent au multi-accueil municipal de 36 places.

M. DUCRAY insiste sur la réalisation de tranches de vidéo-surveillance annuelles et sur l'augmentation de l'effectif du service de Sécurité.

M. GEERNAERT indique que pour la première fois, une enveloppe importante est réservée à l'entretien du patrimoine, ce qui permet de planifier l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments municipaux.

Mme DUBOIS indique que le service Communication a baissé de 5 % son budget de fonctionnement. Il est prévu pour cette année 2009, la réécriture du site Internet, la création d'une nouvelle identité visuelle et des campagnes thématiques comme l'exposition sur les noms de nos rues, qui va commencer. Le Bulletin municipal connaîtra 5 parutions au lieu de 3. Elle souligne également l'importance de l'appel d'offres européen lancé pour acquérir du mobilier urbain. Une plaquette pour présenter la Ville sera réalisée ainsi qu'un livret d'accueil à l'attention des nouveaux agents recrutés.

M. MANDON se félicite que les enjeux environnementaux soient pris en compte dans ce budget et rappelle les actions telles que la Fête de l'Environnement, l'arrêté anti-bruit, etc...

M. SADDIER adresse un bon point pour la présentation d'une prospective budgétaire sur 6 ans et qui était nécessaire. Malheureusement, il fait part de son inquiétude à l'aune de cette prospective. Le budget proposé est-il vraiment à la hauteur par rapport à la crise et à la prospective ?

Il se pose plusieurs questions. La Ville a-t-elle les moyens de ses ambitions ? Les choix proposés sont-ils les bons pour répondre aux souhaits de la population ? Que fait la commune pour développer l'économie et l'emploi ? Quelle stratégie et quelle position envisage de tenir la commune dans l'agglomération, notamment par rapport à ses services et à ses équipements ? Il se demande si cette prospective n'est pas un peu trop optimiste par rapport aux difficultés qui s'annoncent à l'avenir. Il se demande s'il est vraiment raisonnable d'adopter un tel budget.

Il trouve, dans les circonstances actuelles, un peu présomptueux de ne pas augmenter les charges, ce qui baisse la capacité d'intervention de la Ville en ce qui concerne le fonctionnement et également pour le financement de l'investissement. Cette stratégie est peu prudente. Il n'y a pas de planification des dépenses de fonctionnement qui pourrait être générée par les investissements. Le budget aurait pu être également différent si les marges de manœuvre existantes en 2008 avaient été employées à autre chose. La Ville est dans une bonne situation financière mais combien de temps pourrons-nous tenir par rapport aux charges d'investissement en augmentation, d'autant plus que les dotations de l'Etat baissent et que l'aide apportée dans le cadre du FCTVA ne constitue qu'une avance et non pas une recette supplémentaire. Certes, on peut toujours trouver des points d'accord dans un tel budget mais les priorités choisies et la logique suivie ne sont pas convaincantes, voire même dangereuses pour la suite.

Il se demande notamment s'il était normal dans la période actuelle, de prévoir un équipement sportif comme priorité numéro un alors que les écoles disposent de dix fois moins de crédits. Il y aura bien d'autres besoins qui apparaîtront d'ici 2014 et il se demande comment la municipalité pourra les satisfaire. En fait, la majorité actuelle fait le maximum de réalisations en 2009 car elle ne sait pas de quoi demain sera fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE observe que M. SADDIER n'a pas fait de propositions ni de critiques du budget 2009. Sa position apparaît bien inconséquente. En effet, tantôt il reproche à la majorité sa prodigalité en traitant le Maire de « cigale », tantôt il reproche au budget de comporter trop de restrictions. Puisque les français semblent attachés à La Fontaine, il rappellera la fable du Lion et du Rat dont la morale est « patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ».

Il comprend que ce budget ne satisfasse pas M. SADDIER. C'est tout à fait légitime puisque les élus socialistes de Bourg-en-Bresse ont augmenté les impôts de 8 %, ceux de Roanne de 5 %, ceux de Lyon de 5,5 et 6 %, mais à Villefranche, on ne fait pas la même chose ! Il ne nie pas que la situation peut encore évoluer à l'avenir, mais si la majorité n'avait pas proposé de prospective, il lui aurait été reproché de ne pas anticiper. En ce qui concerne le développement économique et l'emploi, il rappelle que cela n'est pas de la compétence de la commune, mais néanmoins, par l'augmentation des investissements, nous soutenons les entreprises locales et donc l'emploi. Il rappelle également que des créations d'emplois sont prévues à la Sauvagère suite à l'installation de nouveaux commerces. La majorité n'ignore pas les difficultés rencontrées par nos concitoyens, c'est pour cela que les subventions allouées au C.C.A.S. ont été augmentées.

En ce qui concerne la piscine, il s'agit certes d'un bâtiment sportif mais qui est utile surtout pour les enfants des écoles et des collèges. Si cette piscine n'avait pas été refaite, près de 3 000 jeunes n'auraient pas eu d'activités aquatiques. Il souligne les crédits importants réservés au domaine scolaire cette année pour la création de classes. S'il est besoin à l'avenir de créer encore de nouvelles classes, la majorité fera face puisque cela reste une de ses priorités.

M. FAURITE estime qu'il faudra continuer une gestion prudente dans les prochaines années. D'ailleurs, le plan pluri-annuel est basé sur des hypothèses très raisonnables avec une augmentation des recettes de 1,4 % et des dépenses de 2,5 %. Il souligne également le fait que l'encours d'emprunts actuellement de 17 millions d'euros pourrait être augmenté, tout en

maintenant une gestion saine, à 20 ou 22 millions d'euros. En effet, comme dans l'entreprise, si la Ville n'investit pas, elle s'appauvrit.

La gestion des finances lui a été confiée. Il poursuivra cette mission avec la même rigueur.

Il fait observer que le recensement de population est actuellement annuel et que notre population ne connaîtra plus de chute brutale comme celle causée par la disparition des habitants « fictifs ». En ce qui concerne le FCTVA versé cette année, il s'agit certes d'une avance, mais il ne faut pas oublier que si nous honorons nos engagements dans la convention, nous serons ensuite remboursés toutes les années suivantes à N + 1 au lieu de N + 2. Pour lui, l'investissement crée l'emploi et l'emploi crée la richesse.

M. GALLAND relève l'affirmation de M. le Député-Maire qui souligne la priorité apportée au social et au scolaire dans ce budget. Mais en fait, une augmentation de 5 % au C.C.A.S ne fait pas une politique sociale. Il fallait des mesures beaucoup plus significatives, par exemple l'instauration de tarifs plus abordables, des aides apportées aux associations caritatives qui sont soumises à un nombre plus important de demandes. Dans le scolaire, il ne s'est pas réalisé grand chose depuis des années. Si des crédits sont inscrits, c'est parce que c'était obligé en raison de la création de nouvelles classes mais beaucoup d'efforts restent à faire. En ce qui concerne, par exemple, les classes de découverte, il n'y a aucun crédit dans le budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE s'élève contre ces assertions. En effet, Villefranche s'est toujours préoccupée du sort de ses écoles et l'équipe actuelle continue de les adapter aux besoins des élèves. De nouvelles classes sont réalisées en maternelle et d'ailleurs, la délégation des D.D.E.N qui a visité les écoles s'est déclarée satisfaite des travaux réalisés. En ce qui concerne les associations caritatives, la Ville est tout à fait attentive et apporte un soutien supplémentaire lorsque c'est nécessaire. En ce qui concerne les personnes âgées, plus de 250 000 € de crédits sont dégagés par la Ville.

Mme LUTZ indique que les classes de découverte ont effectivement été supprimées cette année car il y avait peu d'enfants et elles coûtaient beaucoup trop cher. Mais par exemple, les classes « péniches » sont maintenues ainsi que d'autres activités aussi utiles et moins coûteuses.

M. CHARRIN fait observer que bien que la situation de crise actuelle soit éprouvante; ce budget a réussi à maintenir les grands équilibres. Il le votera donc au nom d'un certain pragmatisme. Il fait remarquer que la transformation des différentes taxes traduit une recentralisation financière de l'Etat et si, à l'avenir, la pression fiscale doit augmenter, il faudra que l'impact financier soit sensible. A son avis, il n'est pas judicieux d'opposer culture et social, sport et économie, petite enfance et vie de quartier car toutes ces fonctions concourent à l'épanouissement de chacun. Certes, si nous ne pouvons rien contre les causes de la crise actuelle, nous pouvons néanmoins en limiter les effets néfastes sur nos concitoyens et si nécessaire, la Ville peut se transformer en commune providence. Il rappelle que l'économie progresse sur deux jambes : la consommation et l'investissement et ce budget répond à ces attentes.

M. RONZIERE remercie M. Daniel FAURITE pour le travail de prospective même si certainement les prévisions différeront de la réalité. Le débat budgétaire conduit dans une période de difficultés pour la population nous oblige de faire preuve d'exemplarité, de rigueur mais aussi d'optimisme et d'ambition. Lors du débat d'orientation budgétaire, avec son

groupe, il avait insisté sur trois points qui lui paraissaient capitaux pour la construction d'un budget :

1 – la non augmentation des impôts. Il est satisfait que cet engagement soit tenu sans doute aussi parce que la situation financière de la Ville est saine et que les bases sont dynamiques.

2 – la maîtrise des charges de fonctionnement. Cela est le cas dans ce budget bien que, il observe que des réductions sont très fortes dans certains postes et que des hausses ne sont pas toujours justifiées dans d'autres.

3 – Il était important de maintenir une capacité d'investissement significative. En effet, si la Ville n'investit pas, elle s'appauvrit et cela prépare l'avenir.

Sur ces trois points, lui-même et son groupe ont le sentiment d'avoir été entendus. En conséquence, il émettra un vote positif mais cela ne signifie pas un chèque en blanc, ni l'adoption de tous les projets de la majorité. Néanmoins, il fait part de son accord dès à présent sur la réalisation d'un équipement petite enfance. Par ce vote, son groupe fait le choix de l'intérêt général et manifeste l'esprit constructif qui l'anime. Il demande que la majorité n'hésite pas à être ambitieuse pour la Ville, qu'on ne s'attache pas seulement à la gestion de proximité ; les élus doivent anticiper les choses et devront répondre à plusieurs défis.

- a) de nouveaux habitants vont s'installer à Villefranche, c'est prévu par le PLH, c'est un développement également logique de la ville : 1 600 logements nouveaux, ce seront donc 3 à 4 000 nouveaux habitants qui auront des besoins à satisfaire. Il faut anticiper.
- b) l'effort de rénovation urbaine doit se poursuivre avec audace et ambition.
- c) il conviendra de positionner Villefranche par rapport à Lyon, ce qui impliquera sans doute de réaliser de grands projets.
- d) il faut investir pour l'emploi et le développement économique. La Ville doit jouer un rôle plus important dans ce domaine surtout en considérant l'augmentation de 40 % du taux de chômage et il conviendra donc de favoriser une politique de développement économique de façon à créer de l'emploi pour nos nouveaux habitants.

Le budget 2009 repose sur de bonnes bases, il faudra plus de souffle pour l'avenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond que la Municipalité ne manque pas d'ambition, qu'un travail est d'ailleurs conduit actuellement pour l'accueil des personnes âgées, à l'avenir. En matière d'urbanisme, nous nous projetons sur le Villefranche des années 2020 et 2030. En effet, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, nous avons fait parvenir un document à la CAVIL de façon à situer les zones à enjeux et à projets. Il y aura un développement, mais pas dans n'importe quelles conditions, ni sans réflexion stratégique conduite éventuellement avec le soutien d'un cabinet spécialisé. Il insiste également sur le combat qu'il mène pour le maintien des structures telles que la CCI, l'instauration d'une classe préparatoire à la prochaine rentrée, les contacts visant à l'installation de nouvelles entreprises.

M. FAURITE remercie les élus qui ont émis un vote positif et insiste sur le fait que s'il a des inquiétudes, il faut néanmoins être confiant. La Ville est dans une situation saine et il se battra pour que l'on évite d'augmenter les impôts. Nous disposons encore d'une marge pour investir et éventuellement emprunter plus.

M. SADDIER déclare que malgré les propos du Député-Maire, il estime néanmoins que la majorité n'a pas de stratégie pour l'avenir. Quant aux actions dont il se vante notamment pour l'accueil de nouvelles entreprises, il fait observer qu'étant en charge des affaires de la Ville, c'est à lui et non pas à l'opposition de faire ces démarches. Il n'accepte donc pas les reproches qui lui sont adressés concernant l'économie. Chacun à sa place a un rôle à jouer, c'est celui du maire de faire venir des entreprises. Il est bien sûr favorable à la progression des investissements mais si l'on a une vision pour la Ville dans l'avenir.

En outre, si l'on se doit d'investir, il faut également réfléchir à la façon dont on assumera les dépenses de fonctionnement inhérentes à ces investissements et c'est cela qui l'inquiète. Il estime que c'est sa totale responsabilité de faire part de ses inquiétudes face à un budget « à courte vue » parce que la majorité ne pourra pas assurer le fonctionnement et c'est son devoir de souligner cela. En outre, son groupe n'aurait sûrement pas fait les mêmes priorités ; d'ailleurs la plupart des choix sont faits par défaut. Il estime que ce budget ne permet pas de se mettre en situation de répondre à des besoins précis qui se posent ou se poseront. Certes, la piscine est utile mais cela fait 13 000 000 € de dépenses pour le sport et seulement 1 350 000 € pour l'éducation et le scolaire.

M. FAURITE répond à M. SADDIER qu'il n'a pas à être inquiet car lorsque des investissements sont prévus, il y a toujours un prévisionnel de fonctionnement et il conclut en disant que dans sa vie professionnelle, il a rencontré deux catégories de personnes : les besogneux et les donneurs de leçons !...

Mme LUTZ conclut au nom du groupe majoritaire et insiste sur les objectifs clairs et la rigueur qui sous-tendent ce budget. L'ensemble des adjoints a examiné toutes les actions conduites avant de proposer les financements et se déclare certaine que par ce budget, la majorité répondra en grande partie aux attentes de la population.

7 – TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, M. TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- décide de maintenir les taux d'imposition 2008 en 2009 et donc de les fixer à :

Taxe d'Habitation	16,72 %
Taxe Foncier Bâti	19,03 %
Taxe Foncier Non Bâti	27,84 %

8 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS D'OCTROI

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, M. TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2009, telles qu'elles sont mentionnées sur l'état ci-annexé. (cf annexe n° 9)

9 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 145 000 € au budget annexe « Parking Chasset ».

10 – BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE PARKING CHASSET

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet de Budget Primitif 2009 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 258 603.78 €
- Investissement : 112 685.39 € (voir annexe n° 10)

11 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 237 000 € au budget annexe « Parking Boiron ».

Il est à noter l'intervention suivante :

M. RONZIERE s'inquiète de l'évolution des subventions d'équilibre en direction des parkings. Il note, concernant le parking Boiron, que lorsque l'utilisateur paie 1 €, le contribuable verse 2,50 €.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique qu'il s'agit d'une véritable question que les tarifs proposés visent à être incitatifs et que ce sujet devra être débattu dans la commission compétente.

12 – BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE PARKING BOIRON

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet de Budget Primitif 2009 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement : 307 754.53 €
- Investissement : 982 833.60 € (cf annexe n°11)

13 – BUDGET ANNEXE CAMPING – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'effectuer le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 15 000 € au budget annexe « Camping ».

14 – BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le projet du Budget Primitif 2009 s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- Fonctionnement :	73 389.99 €
- Investissement :	8 992.80 € (cf annexen° 12)

15 – REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2008 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE G. MERARD.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2008 de la section d'investissement comme suit :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2007 au Budget Primitif 2009 :	7 840,66 €
- Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2008 au Budget Primitif 2009	71 570,66 €

16 – BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE « RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES G. MERARD ET PRIX DE JOURNEE 2009.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2009 de la résidence Georges Mérard tel qu'il est présenté (voir annexe n° 13)
- approuve les tarifs journaliers suivants applicables au 1^{er} mars 2009 :

■	GIR 1 et 2 = 36,44 €
■	GIR 3 et 4 = 23,13 €

A ces tarifs s'ajoute le prix de journée hébergement qui s'élève à la somme de 41,60 €, soit une augmentation de 2,5 %.

A titre dérogatoire, la résidence peut accueillir des personnes âgées de moins de 60 ans pour lesquelles le tarif journalier a été fixé à 58,18 €

Il est à noter l'intervention suivante :

Mme BRUN-PIGUET tient à souligner le travail remarquable conduit par Mme M'BAZAIA mais son groupe s'élève contre toute augmentation du prix de journée.

17 – REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2008 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE ATHENA.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2008 de la section d'investissement comme suit :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2007 au Budget Primitif 2009 :	6 623,12 €
- Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2008 au Budget Primitif 2009 :	31 803,33 €

18 – BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ATHENA ET PRIX DE JOURNEE 2009.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2009 de la résidence Athena tel qu'il est présenté (voir annexe n° 14)
- approuve les tarifs journaliers suivants applicables au 1^{er} mars 2009 :

■	GIR 1 et 2 = 35,73 €
■	GIR 3 et 4 = 22,67€

A ces tarifs s'ajoute le prix de journée hébergement qui s'élève à la somme de 37,28 €, soit une augmentation de 2,36 %.

Enfin, à titre dérogatoire, la résidence peut accueillir des personnes âgées de moins de 60 ans pour lesquelles le tarif journalier a été fixé à 46,72 €.

19 – REPRISE DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CA 2007 ET DU RESULTAT PROVISOIRE 2008 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE RESIDENCE MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise du résultat du CA 2007 de la section de fonctionnement et du résultat provisoire 2008 de la section d'investissement comme suit :

- Reprise de l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2007 au Budget Primitif 2009 :	5 628,12 €
- Reprise de l'excédent d'investissement provisoire de 2008 au Budget Primitif 2009 :	18 465,76 €

20 - BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES MA CALADE ET PRIX DE JOURNEE 2009.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 6 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER)

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2009 de la résidence Ma Calade tel qu'il est présenté (cf annexe n° 15)
- approuve les tarifs journaliers suivants applicables au 1^{er} mars 2009 :
 - Pour le F1 : **15,98 €**
 - Pour le F2 : **19,18 €**

21 – AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2008 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de procéder à la reprise anticipée du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit : (cf annexe n° 16)

22 – BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ANNEXE RESTAURANT POUR PERSONNES AGEES MA CALADE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité ,

- approuve par chapitre en investissement et en fonctionnement le Budget Primitif 2009 du Restaurant Ma Calade tel qu'il est présenté (cf annexe n° 17).

Il est à noter l' intervention suivante :

M. LE DEPUTE-MAIRE, après présentation de l'ensemble des budgets adresse ses remerciements à M. Daniel FAURITE, à l'ensemble des adjoints ainsi qu'aux services, notamment le Directeur financier, qui ont permis l'élaboration de ces budgets.

23 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PISCINE SUR LE COMPLEXE SPORTIF ST EXUPERY – CHOIX DU LAUREAT DU CONCOURS ET PASSATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'attribuer le marché à l'Atelier ARCOS Architecture,
- autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat pour un montant prévisionnel d'honoraires de 1 050 000 €.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE souligne que la construction de ce nouveau bâtiment permettra d'une part, de réaliser des économies d'énergie et d'autre part, de supprimer la dépense concernant l'occupation des bassins du Nautile qui s'élève à 80 000 €.

Mme BERTHOUX souhaiterait savoir si l'on s'est renseigné sur le coût de fonctionnement de cet équipement.

M. FAURITE indique que l'Atelier ARCOS a été saisi de cette question de façon à nous fournir des éléments précis.

24 – DENOMINATION DU PASSAGE PUBLIC ENTRE LE BOULEVARD GAMBETTA ET LE PARC BELLE PROVINCE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de dénommer le passage public piéton entre le boulevard Gambetta et la rue des Remparts « Passage du Saint Laurent ».

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE ayant été saisi de nombreuses fois de cette question, tient à faire part de sa position concernant « l'immeuble rouge » construit au long du passage du Saint Laurent et sur le Boulevard Gambetta. Il rappelle que le permis de construire de cet immeuble a été délivré le 15 mai 2006 en considération des règles d'urbanisme et avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il s'interroge d'ailleurs sur le fait qu'un accord ait pu être donné pour une telle couleur. Il a d'ailleurs écrit un courrier en ce sens à la société qui a construit ce bâtiment et demande à l'avenir que les services soient très vigilants en matière de coloris. Il indique d'ailleurs que son prédécesseur n'était pas non plus favorable à cette couleur pour laquelle il avait émis beaucoup de réserves.

Mme BERTHOUX propose donc que des dispositions soient prises dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme pour éviter de telle situation.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond qu'il existe de telles dispositions puisque les constructeurs doivent respecter un nuancier.

Mme TOINON fait observer qu'il y a des gens qui aiment bien la couleur de ce bâtiment.

24 BIS - DENOMINATION DU STADE DE FOOTBALL DE BELLEROUCHE

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de dénommer le stade de football de Bellerouche « Stade Bernard CLAUSEL ».

Elu de proximité, citoyen impliqué dans la vie associative, homme passionné d'histoire, M. Bernard CLAUSEL aura marqué de son empreinte l'histoire de Villefranche et les Caladois.

Il est à noter l'intervention suivante :

M LE DEPUTE-MAIRE précise que ce rapport a été ajouté à l'ordre du jour du Conseil municipal dans la mesure où il était normal que pour la cérémonie d'inauguration soit présent l'ensemble de la famille de M CLAUSEL et cela n'était possible que fin avril ou début mai. C'est pourquoi ce dossier a été inscrit en urgence.

25 – ECOLE MATERNELLE MANON ROLAND – APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,
- approuve le projet d'aménagement

Les travaux comprennent principalement :

- 1^{er} étage :
 - aménagement d'une salle de classe et d'un réfectoire (environ 110 m²)
- Rez-de-chaussée :
 - aménagement du dortoir
 - modernisation des sanitaires
 - création d'une rampe et d'un ascenseur pour mise aux normes accessibilité handicapés

Le coût de l'opération estimé à **260 000 € TTC** est inscrit au budget 2009.

- autorise le Maire à signer la demande de permis de construire relative à l'aménagement de l'école maternelle Manon Roland

26 – CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE A VERSER A « L'ASSOCIATION DE GESTION DES ETABLISSEMENTS DE L'ASSOMPTION (AGEA) ».

Le Conseil municipal, après délibération par 31 voix pour, 2 voix contre (M. GALLAND), 4 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve la convention relative à la participation financière de la Ville de Villefranche/Saône à verser à « l'Association de Gestion des Etablissements de l'Assomption », pour l'établissement scolaire « Notre Dame de Mongré » ;
- autorise Monsieur le Député-Maire à la signer ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets de la Ville ;
- annule partiellement les délibérations n° 88-143 du 4 juillet 1988 et n° 89-180 du 5 juillet 1989 en ce qui concerne les dispositions financières relatives à l'établissement scolaire privé « Notre Dame de Mongré ».

Il est à noter les interventions suivantes :

M. SADDIER déclare qu'il s'abstiendra sur ce rapport et fait observer que la loi est peu cohérente en ce qui concerne le traitement de l'enseignement public et de l'enseignement

privé. Il se demande d'ailleurs pourquoi cette loi n'était pas appliquée jusqu'à présent à Villefranche et pourquoi un échéancier a été prévu pour l'application de la-dite loi.

Mme LUTZ répond que jusqu'à présent, la Ville participait déjà au financement des écoles privées mais pas au montant exact du coût à l'élève du public puisqu'il n'avait pas été revalorisé. Une négociation a été engagée avec l'enseignement privé afin que la dépense soit supportable pour le budget.

M. LE DEPUTE-MAIRE précise que la Ville a été contactée par les responsables des établissements scolaires pour prévoir les modalités d'application des dispositions de la loi. Nous ne sommes pas opposés à l'application de ce texte et avons trouvé un accord qui satisfait les uns et les autres.

27 – CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE A VERSER A « L'ORGANISME DE GESTION D'ECOLES CATHOLIQUES DE VILLEFRANCHE (O.G.E.C.).

Le Conseil municipal, après délibération par 31 voix pour, 2 voix contre (M. GALLAND), 4 abstentions (Mme BRUN-PIGUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET, M. SADDIER),

- approuve la convention relative à la participation financière de la Ville de Villefranche sur Saône à verser à « l'O.G.E.C. » pour les écoles privées Notre Dame et Saint-Pierre des Remparts.
- autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets de la Ville.
- annule partiellement les délibérations n° 89-180 du 5 juillet 1989 et n° 90-153 du 9 juillet 1990 en ce qui concerne les dispositions financières relatives aux écoles privées Notre Dame et Saint-Pierre des Remparts.

28 – INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS DES INSTITUTEURS – FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2008.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide d'adopter les dotations suivantes :
 - 178, 36 € pour les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés sans enfant à charge.
 - 222, 95 € pour les instituteurs mariés, avec ou sans enfant à charge et les instituteurs célibataires, veufs ou divorcés avec enfants à charge.

29 – CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE EN CENTRE VILLE : APPROBATION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le programme de construction d'un nouvel équipement petite enfance en centre ville pour répondre aux besoins des familles en attente d'un mode de garde pour leurs enfants ;

- sollicite les aides financières les plus élevées possibles de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Département du Rhône et de la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche ;
- autorise Monsieur le Député-Maire à signer la demande de permis de démolir le bâtiment actuellement construit sur le tènement.

Il est à noter les interventions suivantes :

Mme BRUN-PIGUET se félicite de la construction de cet équipement dans la mesure où de nombreuses demandes ne sont pas satisfaites sur la ville. Un seul équipement sera-t-il d'ailleurs suffisant pour satisfaire les familles ? Elle fait observer que la subvention à l'association « Les P'tits Lurons » est en baisse au budget 2009. Elle souhaiterait savoir si une étude a été conduite pour déterminer les besoins en matière de petite enfance.

Mme LUTZ confirme qu'une étude a été conduite et qu'en attendant la réalisation de ce multi-accueil, des micro-crèches vont s'installer et qui pourront satisfaire une partie des demandes des familles.

La politique conduite par la Ville en matière de petite enfance vise à satisfaire le plus grand nombre de familles possible.

M. RONZIERE fait observer que, sans doute, il n'y aura pas le même coût pour les familles que leurs enfants soient accueillis dans une crèche municipale ou privée. Le projet proposé est un bon projet, notamment par l'accueil en horaires atypiques. Il fait observer que ce projet aurait très bien pu voir le jour à Belleruche.

Mme LUTZ indique que la halte-garderie installée actuellement à Belleruche s'y maintiendra et sera même agrandie.

M. LE DEPUTE-MAIRE fait observer que la localisation de cet équipement en centre ville est très judicieuse notamment pour tous les parents qui ont à prendre le train ou le car. Cet équipement permettra également la mutualisation des moyens entre la crèche familiale des P'tits Lurons et le multi-accueil. Actuellement, la crèche familiale « Les P'tits Lurons » accueille aussi des enfants extérieurs à Villefranche. Il conviendra donc lorsque cette association sera installée dans ces nouveaux locaux, de poursuivre la réflexion en lien avec la Communauté d'Agglomération.

30 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (M. GALLAND),

- approuve les orientations traduites dans le Programme Local de l'Habitat 2010/2015 arrêté par le Conseil Communautaire.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE fait remarquer que ce projet a été engagé en 2005 et que la procédure est très longue.

M. GALLAND indique qu'il a fait part de son abstention positive lors du Conseil communautaire en tenant compte des évolutions positives avec plus de logements abordables et une meilleure prise en compte des logements sociaux par Arnas. Mais c'est insuffisant. Il

n'y a pas assez de logements sociaux à Arnas et il y a trop de logements dans le cadre des lois Borloo et De Robien. De plus, il a entendu Mme le Maire de Gleizé précisant qu'elle souhaitait inverser la tendance concernant les logements sociaux à Gleizé. Il lui semble que le Député-Maire de Villefranche risque de suivre la même voie.

La question n'est pas le respect de la loi sur le quota de logements sociaux mais plutôt que la population puisse se loger dans des conditions abordables. Il faut être en rapport avec ce que vivent les gens. S'il y a une baisse du nombre des logements sociaux, on exclut une partie de la population ou alors il faut accepter d'augmenter le pouvoir d'achat des gens pour qu'ils puissent se loger dans des logements à loyer plus élevé. Il sera très attentif lors de la mise en application du plan et souhaite être informé de chacune de ses évolutions.

Il déclare qu'aujourd'hui son abstention sera plutôt négative.

M. LE DEPUTE-MAIRE s'étonne de la position de M. GALLAND dans la mesure où le texte actuel du PLH a été modifié dans le sens des orientations que souhaite M. GALLAND.

M. SADDIER précise qu'il va approuver le PLH même si cela arrive un peu tard car la situation a évolué depuis que les études ont été conduites. Par rapport à la crise, les besoins ont augmenté. Il sera vigilant sur l'évolution en matière de logement social et sur le respect des engagements pris.

M. RONZIERE déclare sa satisfaction de voir arriver enfin à son terme le PLH. Son objectif est surtout un rééquilibrage par rapport à la situation actuelle. Des points intéressants sont à noter : la prise en compte du développement durable, la création d'hébergement temporaire et d'urgence, la poursuite des opérations de rénovation urbaine. Il fait part néanmoins d'une interrogation concernant le nombre de logements à construire sur Villefranche. C'est beaucoup et il se demande de quels outils la Ville va se doter pour maintenir un développement harmonieux malgré cet apport de nouveaux logements. Il pense que les quartiers fortement urbanisés doivent être protégés et que l'on prenne bien en compte les problèmes de circulation et de stationnement, de demande d'équipements publics, etc... Il souhaite que les choses avancent vite sur le Plan Local d'Urbanisme, complément logique du PLH.

Il s'interroge sur le pourcentage des logements à construire dans le cadre des lois Robien et Borloo qui semblent créer un décalage entre l'offre et la demande puisque ces logements ne trouvent pas preneurs et que les bailleurs sociaux sont conduits à les acheter. Il souhaite que l'on soit attentif à ne pas accentuer le déséquilibre de la situation en augmentant par ce biais les logements sociaux à Villefranche surtout si d'autres communes souhaitent inverser la tendance.

M. LE DEPUTE-MAIRE rappelle que pour aboutir à un accord sur ce PLH, il a fallu une vision commune des maires, ce qui a nécessité un certain délai. En ce qui concerne le rachat de logements construits par des investisseurs privés par les bailleurs sociaux, cela peut aussi favoriser la mixité si c'est fait avec prudence et si l'on respecte des prix « abordables ».

M. RAVIER précise qu'une adaptation de ce PLH sera faite annuellement. Il fait observer que les logements vacants achetés par les bailleurs sociaux deviennent de ce fait plus accessibles pour notre population. Il souhaite aussi rappeler les efforts faits par la commune d'Arnas qui accepte d'accueillir l'aire des gens du voyage sur son territoire. Il fait remarquer également qu'il est possible d'augmenter le nombre de logements simplement en divisant certains grands logements pour en proposer de plus petits.

31 – BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2008 . ARTICLE L.2241-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le bilan des acquisitions et ventes réalisées au cours de l'année 2008.

32 – EXTENSION RESIDENCE DUBURE : AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE.

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- autorise la société ALLIADE HABITAT à déposer une demande d'autorisation de construire sur la parcelle actuellement cadastrée AK n°152 appartenant à la commune ;
- décide la mise à disposition à titre gratuit par la Ville au profit de la société ALLIADE HABITAT de l'emprise nécessaire à l'extension de la « Résidence Dubure » représentant une superficie d'environ 65 m², à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée AK n°152 - l'avis des services fiscaux du Domaine ayant été sollicité - .
- autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique correspondant qui sera établi par Maître TAITHE, notaire associé à Villefranche, aux frais de la société ALLIADE HABITAT.

33 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DES SPORTS DE VILLEFRANCHE (O.S.V.)

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat à conclure avec l'Office des Sports de Villefranche pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012 ;
- donne l'autorisation à Monsieur le Député-Maire de la signer.

34 – DELEGATION AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122 - 22 DU C.G.C.T. – MODIFICATION – MARCHES PUBLICS.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité et 10 abstentions (Mme TOINON, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, Mme BRUN-PIGUET, M. GALLAND, Mme TISSOT, M. SADDIER),

- décide d'annuler le paragraphe 3 de la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2008 n° 2008-80 et de le remplacer par "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 500 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget" ;

- dit que le reste de la délibération n° 2008-80 est sans changement.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. FAURITE indique, pour information au Conseil municipal, les modifications qui seront apportées au règlement intérieur des procédures adaptées de marchés publics de la Ville avec notamment la création d'une commission MAPA 3 pour les marchés de travaux entre 206 000 € et 5 150 000 € HT.

M. SADDIER se demande qu'est-ce que cela apporte réellement par rapport à la procédure relative aux commissions d'appel d'offres.

M. FAURITE précise que les commissions, dans le cadre des procédures adaptées, ne font que donner un avis et que c'est le pouvoir adjudicateur qui décide du choix de l'attributaire.

M. SADDIER indique qu'il est très réservé, par position personnelle, sur ces simplifications qui sont proposées en matière de marchés publics. En effet, le respect de la transparence implique des procédures précises et rigoureuses.

M. RONZIERE indique que dans cette matière, il faut à tout prix éviter toute suspicion dans le cadre des marchés publics et pour cela sont indispensables : la transparence et le temps nécessité par les procédures.

M. LE DEPUTE MAIRE insiste sur le fait que les nouveaux textes de février 2009 lui permettraient de prendre toute décision concernant les marchés publics sans limitation de montant et que par le rapport présenté au Conseil municipal, il limite volontairement les pouvoirs qui pourraient lui être attribués par les textes en proposant un montant maximum de 500 000 €.

M. PICARD fait observer que cette proposition est équilibrée et qu'il soumettra d'ailleurs un texte identique à l'approbation du Conseil communautaire. Il souligne également que tout candidat évincé d'un marché public peut en demander les raisons au pouvoir adjudicateur.

35 – TAUX DE PROMOTION NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les taux de promotions proposés.

36 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve les modifications proposées du tableau des emplois.

37 – INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DECISION DU MAIRE –

ACTION EN JUSTICE – AFFAIRE RODRIGUEZ-MARIN – DESIGNATION DE ME ROSSI.

Le Conseil municipal prend acte que M. le Député-Maire a désigné Maître ROSSI, avocat auprès de la SCP REBOTIER ROSSI & Associés sis 45 rue Vendôme à LYON (6^{ème}) pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif dans l'affaire qui l'oppose à Madame Lourdes RODRIGUEZ-MARIN.

38 - INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOGEMENT AU 1^{ER} ETAGE 355 RUE LAMARTINE – CONVENTION D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE POUR L'ANNEE 2009 AVEC L'ASSOCIATION JONATHAN REPRESENTEE PAR SA PRESIDENTE MME FRIESS JANINE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Michel GEERNAERT a signé avec Madame FRIESS Janine une convention d'occupation à titre précaire pour l'année 2009 aux principales conditions suivantes :

- Gratuité du loyer du logement du 1^{er} étage jusqu'au 31 décembre 2009.
- Après cette date toute occupation fera l'objet d'une convention.
- Les fluides restent à la charge de l'Association Jonathan.

39 - INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOGEMENT EN REZ-DE-CHAUSSEE 355 RUE LAMARTINE – CONVENTION D'HEBERGEMENT POUR L'ANNEE 2009 AVEC L'ECOLE DE POLICE DE CHATEL-GUYON REPRESENTEE PAR MME LEWANDOWSKI FABIENNE, COMMISSAIRE PRINCIPAL, DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DE POLICE DE CHATEL-GUYON.

Le Conseil municipal prend acte que M. Michel GEERNAERT a signé avec Mme LEWANDOWSKI Fabienne une convention d'hébergement pour l'année 2009 aux principales conditions suivantes :

- Gratuité du loyer du logement du rez-de-chaussée jusqu'au 31 décembre 2009.
- Après cette date cette convention se renouvellera par reconduction expresse.
- Les fluides restent à la charge de l'Ecole de police de Châtel Guyon.

40 - INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : GARAGE 81 BD LOUIS BLANC – AVENANT N° 1 AU BAIL DE DROIT COMMUN DU 9 NOVEMBRE 2007 AVEC M. GIRAUD HENRI.

Le Conseil municipal prend acte que M. Michel GEERNAERT a signé avec M. GIRAUD Henri un avenant au bail mentionnant :

- Que Monsieur Giraud occupera le garage n° 10 à la place du garage n° 13 à compter du 23 février 2009.

41 - INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : PLACE DE PARKING 55 RUE DECHAVANNE – AVENANT N° 1 AU BAIL DE DROIT COMMUN DU 3 FEVRIER 2006 AVEC MME MATHEVET LAURENCE.

Le Conseil municipal prend acte que M. Michel GEERNAERT a signé avec Mme MATHEVET Laurence un avenant au bail mentionnant :

- Que Madame MATHEVET Laurence occupera la place de parking n° 3 en échange de la place de parking n° 4 à compter du 1^{er} mars 2009.

42 - INFORMATION DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : PLACE DE PARKING 55 RUE DECHAVANNE – AVENANT N° 1 AU BAIL DE DROIT COMMUN DU 1^{ER} FEVRIER 2006 AVEC MME KELLER NEE TUZZOLINO PATRICIA.

Le Conseil municipal prend acte que M. Michel GEERNAERT a signé avec Mme KELLER née TUZZOLINO Patricia un avenant au bail mentionnant :

- Que Madame KELLER née TUZZOLINO Patricia occupera la place de parking n° 16 en échange de la place de parking n° 5 à compter du 30 mars 2009.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

O. DESMULES

B. PERRUT

VILLE DE VILLEFRANCHE
Direction des Finances et de la Commande Publique

CP/CM 09.38

Rapporteur : Daniel FAURITE

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

RAPPORT

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2008 - Budget Principal Commune

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	4 828 534,54 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	3 541 764,30 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	8 370 298,84 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	358 763,33 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	5 921 188,03 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	5 562 424,70 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		4 451 421,39
○ recettes d'investissement restant à réaliser		4 363 183,64
○ solde des restes à réaliser		-88 237,75
○ (B) Besoin (-) réel de financement		5 650 662,45
○ Excédent (+) réel de financement		/

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			5 650 662,45
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			9 417,55
SOUS-TOTAL (R.1068)			5 660 080,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			2 710 218,84
TOTAL (A1)			8 370 298,84
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)			/
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 2 710 218,84	Solde d'exécution N-1 5 562 424,70	Solde d'exécution N-1
		1068 Réser	5 660 080,00

Le rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Direction des Finances et de la Commande Publique

CP/CM 09.37

Rapporteur : Daniel FAURITE

Annexe N° 2

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

RAPPORT

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2008 - Budget annexe "Parking Chasset"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	31 790,40 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	10 813,38 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	42 603,78 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	19 953,06 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	28890,19 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	8 937,13 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		22 333,38
○ recettes d'investissement restant à réaliser		
○ solde des restes à réaliser		-22 333,38
○ (B) Besoin (-) réel de financement		31 270,51
○ Excédent (+) réel de financement		

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			31 270,51
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			3 729,49
SOUS-TOTAL (R.1068)			35 000,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			7 603,78
TOTAL (A1)			42 603,78
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
/			
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 7 603,78	Solde d'exécution N-1 8 937,13	Solde d'exécution N-1 0,00
			1068réserv 35 000,00

Le rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Direction des Finances, de la Commande Publique et de l'Economie

CP/CM - 09.35

Rapporteur : Daniel FAURITE

Annexe N° 3

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

RAPPORT

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2008 - Budget annexe "Parking Boiron"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	33 379,02
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	12 811,51 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	46 190,53 /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	92 806,31
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/ 631 012,90
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 723 819,21
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		164 743,43
○ recettes d'investissement restant à réaliser		850 000,00
○ solde des restes à réaliser		685 256,57
○ (B) Besoin (-) réel de financement		38 562,64
○ Excédent (+) réel de financement		

☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			38 562,64
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			
SOUS-TOTAL (R.1068)			38 562,64
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			437,36
TOTAL (A1)			39 000,00
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté /	Excédent reporté 7 190,53	Solde d'exécution N-1 723 819,21	Solde d'exécution N-1 /
			1068 Réserves 39 000,00

Le rapporteur,

VILLE DE VILLEFRANCHE
Direction des Finances et de la Commande Publique

CP/CM - 09.36

Rapporteur : Daniel FAURITE

Annexe N° 4

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

RAPPORT

Objet : Affectation provisoire de résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2008 - Budget annexe "Camping"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation provisoire du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat de l'exercice	excédent déficit	5 593,03 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	15 402,96 /
○ résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	20 995,99 /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	 /
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	4 092,80 /
○ résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	4 092,80 /
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		8 992,80
○ recettes d'investissement restant à réaliser		
○ solde des restes à réaliser		-8 992,80
○ (B) Besoin (-) réel de financement		4 900,00
○ Excédent (+) réel de financement		/

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			4 900,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			/
SOUS-TOTAL (R.1068)			/
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)			16 095,99
TOTAL (A1)			20 995,99
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur) (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			/
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde d'exécution N-1	Solde d'exécution N-1
/	16 095,99	/	4 092,80
			1068 4 900,00

Le rapporteur,

PROJET CONSEIL MUNICIPAL

30-mars-09

BP 2009 Section de fonctionnement - Vue Générale

Chiffres exprimés en milliers d'Euros	Budget total 2006	%	Budget total 2007	%	Budget total 2008	%	BP 2009	écart 2009-2008
1) RECETTES (Réelles) (Hors sinistre inondations et maison Patrim)	37 032	2,49%	37 953	2,87%	39 043	0,66%	39 302	259
Produits des services des domaines(70)	2 340	4,10%	2 436	3,00%	2 509	5,06%	2 636	127
impôts et taxes (73)	21 787	3,25%	22 496	5,45%	23 722	2,13%	24 228	506
dotations participations (74)	11 697	1,00%	11 814	-2,68%	11 497	-2,05%	11 261	-236
Autres produits de gestion courante(75)	776	5,15%	816	1,84%	831	4,81%	871	40
produits financiers(76)								
Produits exceptionnel(77 sauf 775)	60	1,67%	61	152,46%	154	-50,65%	76	-78
atténuation de charges(013)	372	-11,29%	330	0,00%	330	-30,30%	230	-100
2) DEPENSES (Réelles)(Hors sinistre inondations et Maison Patrim)	33 587	2,94%	34 574	3,89%	35 920	-0,01%	35 917	-3
Charges à caractère général(011)	6 954	8,51%	7 546	2,76%	7 754	1,29%	7 854	100
charges de personnel et frais ass (012)	20 127	3,31%	20 793	4,44%	21 717	-0,05%	21 707	-10
atténuation de produits(014)								
dépenses imprévues(022)	14	-50,00%	7	171,43%	19	1478,95%	300	281
autres charges de gestion courante(65)	4 641	-0,52%	4 617	3,64%	4 785	-4,24%	4 582	-203
charges financières (66)	959	2,29%	981	0,61%	987	-21,38%	776	-211
charges exceptionnelles(67)	892	-29,37%	630	4,44%	658	6,08%	698	40
EPARGNE BRUTE	3 445	-1,92%	3 379	-7,58%	3 123	8,39%	3 385	262
Remboursement du capital des emprunts	3 150	-4,48%	3 009	-8,61%	2 750	1,53%	2 792	42
EPARGNE NETTE	295	-25,42%	370	-0,81%	373	-58,98%	593	220
résultat de fonctionnement antérieur	2 793	30,00%	3 631	-2,45%	3 542	-23,49%	2 710	-832
EPARGNE NETTE + résultat antérieur	3 088	29,57%	4 001	-2,15%	3 915	-15,63%	3 303	-612

BP 2009 section d'investissement - Vue générale

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009

DEPENSES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Deficit d'investissement 2008 reporté		5 562 425	5 562 425
Remboursement du capital des emprunts		2 791 661	2 791 661
Prêt revolving et refinancement de dette		4 000 000	4 000 000
Rente viagère		7 000	7 000
Dépôts et Cautionnement		5 500	5 500
Dépenses d'équipement brut	3 809 783	10 118 080	13 927 863
Dépenses INONDATIONS	575 455	980 000	1 555 455
Dépenses imprévues		870 825	870 825
Avance Sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées	66 184	150 000	216 184
Totaux dépenses	4 451 422	24 535 491	28 986 913

RECETTES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Réserves facultatives (affectation du résultat 2008)		5 660 080	5 660 080
Dépôts et Cautionnement		5 500	5 500
Amortissements		966 170	966 170
Virement de la section de fonctionnement		5 983 349	5 983 349
FCTVA au titre de 2007		1 650 000	1 650 000
FCTVA au titre de 2008		1 350 000	1 350 000
TLE		200 000	200 000
Produit des amendes de police		600 000	600 000
Produits des cessions		1 122 030	1 122 030
		0	0
Subventions d'équipement	397 000	1 186 600	1 583 600
Subventions INONDATIONS		700 000	700 000
Recours à l'emprunt	3 900 000	1 000 000	4 900 000
Emprunts revolving et de refinancement		4 000 000	4 000 000
Remboursement d'avance sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées	66 184	150 000	216 184
Totaux recettes	4 363 184	24 623 729	28 986 913

BP 2009 section d'investissement - Vue générale**CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2009**

DEPENSES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Deficit d'investissement 2008 reporté		5 562 425	5 562 425
Remboursement du capital des emprunts		2 791 661	2 791 661
Prêt revolving et refinancement de dette		4 000 000	4 000 000
Rente viagère		7 000	7 000
Dépôts et Cautionnement		5 500	5 500
Dépenses d'équipement brut	3 809 783	10 118 080	13 927 863
Dépenses INONDATIONS	575 455	980 000	1 555 455
Dépenses imprévues		870 825	870 825
Avance Sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées	66 184	150 000	216 184
Totaux dépenses	4 451 422	24 535 491	28 986 913

RECETTES	reports	Propositions nouvelles	Totaux
Réserves facultatives (affectation du résultat 2008)		5 660 080	5 660 080
Dépôts et Cautionnement		5 500	5 500
Amortissements		966 170	966 170
Virement de la section de fonctionnement		5 983 349	5 983 349
FCTVA au titre de 2007		1 650 000	1 650 000
FCTVA au titre de 2008		1 350 000	1 350 000
TLE		200 000	200 000
Produit des amendes de police		600 000	600 000
Produits des cessions		1 122 030	1 122 030
		0	0
Subventions d'équipement	397 000	1 186 600	1 583 600
Subventions INONDATIONS		700 000	700 000
Recours à l'emprunt	3 900 000	1 000 000	4 900 000
Emprunts revolving et de refinancement		4 000 000	4 000 000
Remboursement d'avance sur marchés		50 000	50 000
Réfection de tranchées	66 184	150 000	216 184
Totaux recettes	4 363 184	24 623 729	28 986 913

6 949 519 Epargne brute 3 385 K€
Excéd fonct 2 710 K€
EB INOND 855 K€

DETAIL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

Inscriptions budgétaires 2009

1) GROS INVESTISSEMENTS	6 655 000
Centre ville - Participation SAMDIV	150 000
Aménagement Carrefour Thizy/Jaures	550 000
ZAC Chasset - Solde Participation SAMDIV	30 000
Ascenseur esplanade Paul Bert (complément)	35 000
Bords de Saône - démolition ponton	10 000
Parc VERMOREL - Aménagement espace publics extérieurs (1ere Phase)	100 000
Parc Lamartine - Aménagement d'une aire de jeux	50 000
Réserves pour acquisitions foncières	400 000
Vidéo Protection	50 000
Gymnase de Belleroche - Aménagement et construction salle d'activité	400 000
Quartier Troussier - mur anti-bruit	200 000
Quartier Troussier - Reconstruction Maison de Quartier	30 000
Quartier Beligny - Rénovation du Gymnase	150 000
Quartier Beligny - Construction salle à vocation sportive -études	10 000
L.Blanc/Fayettes/Quarantaine - Aménagement Urbain	30 000
Schéma Vélo	200 000
Rues Jules Ferry et Condorcet	200 000
Schéma directeur accessibilité Handicapés Voirie	30 000
Rénovation de la tour des Ursullines	80 000
Mise en conformité accessibilité Handicapés (Bâtiments)	30 000
Plan environnement	100 000
Construction nouvelle piscine	425 000
Stade Montmartin - Terrain synthétique	1 000 000
Mise en conformité vestiaires Montmartin	180 000
Refection Vestiaire Sud Tribune Stade Armand Chouffet	10 000
Ecole Primaire Lamartine préau + classe	90 000
Ecole Maternelle Lamartine	100 000
Ecole Maternelle Manon Roland - extension classe, dortoir, sanitaires	260 000
Ecole Maternelle Dolto - Salle de restaurant	50 000
Multi-accueil Petite enfance - rue des Jardiniers	670 000
Domaine du Bordelan - rénovation intérieur du bâtiment de pavillon	200 000
Centre aéré Marc Julien Rénovation générale	200 000 (Subv 60 000)
Remplacement ascenseur marché couvert	125 000
Mairie Annexe 90 rue Paul Bert - RDC serv logement	90 000
Locaux CCAS - travaux	260 000
Hotel de Ville - étude et début de travaux	100 000
Schéma directeur Informatique -et gestion patrimoine	60 000
2) Maintien en l'etat du patrimoine	2 963 900
3) Enveloppes sectorielles	941 500 (subv 24 000)
4) Crédits d'investissement pour réparations des dégâts des inondations	980 000

ANNEXE à la délibération du 30 mars 2009

ETAT RECAPITULATIF DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS SOUS CONDITIONS D'OCTROI

ANNEE 2009

Bénéficiaires	Pour mémoire Budget Précédent BP + BS + DM	
	2008	2009
SECTEUR ADMINISTRATION GENERALE	40 240	40 240
Amicale des Employés Territoriaux Ville et CAVIL	40 000	40 000
Amicale des Employés Territoriaux Ville et CAVIL -fonctionnement	240	240
SECTEURS C.C.A.S. ET SOLIDARITE	400 000	420 000
Centre Communal d'Action Sociale	400 000	420 000
SECTEUR SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	199 504	220 105
ASSOCIATION DE GESTION des ETS de l'ASSOMPTION	47 180	54 357
O.G.E.C	152 324	165 748
SECTEUR CULTUREL	465 475	515 475
ASS DES CONCERTS DE L'AUDITORIUM	66 975	66 975
ASS DES CONCERTS DE L'AUDITORIUM (concerts du Kiosques)	9 000	9 000
CENTRE CULTUREL DE VILLEFRANCHE	384 400	434 400
CENTRE CULTUREL DE VILLEFRANCHE - personnels techniques	5 100	5 100
SECTEUR DES SPORTS	832 002	664 867
Basket Club de Villefranche	20 000	23 132
Basket Club de Villefranche - subv excep si maintien div sup	6 000	6 000
Cercle Sportif Villefranche	152 450	152 450
Cercle Sportif Villefranche - subv excep 100ème anniversaire	7 500	
Club Bouliste	30 000	30 000
Club Bouliste - Grand prix national	5 000	3 000
Football Club de Villefranche	152 450	152 450
Football Club de Villefranche - subv excep si maintien div sup	45 735	45 735
Hand Ball Club de Villefranche	230 000	0
Office des Sports de Villefranche - Centre Medico sportif	14 482	16 000
Office des Sports de Villefranche - Fonctionnement	8 385	10 000
Villefranche Hand Ball - acompte saison sportive 2008/2009	50 000	
Villefranche Hand Ball - Solde subv saison sportive 2008/2009		50 000
Villefranche Hand Ball - Subv excep sur saison 2008/2009		16 100
Villefranche Hand Ball - acompte saison sportive 2009/2010		50 000
Volley Ball Villefranche Beaujolais	110 000	110 000
SECTEUR PERSONNES AGEES	31 041	31 041
Association Résidence Albert Dubure	31 041	31 041
SECTEUR ENFANCE ET FAMILLE	602 000	573 600
Crèche Familiale de Belleroche "Les Petits Lurons"	255 000	222 600
Crèche Collective Ile aux Enfants	347 000	351 000
SECTEUR JEUNESSE ET INSERTION	182 764	135 830
Association l'Accueil		
> activités socio-éducatives Foyer l'Accueil	55 000	55 000
> participation emprunt travaux réaménagement du foyer	46 934	0
Association Courte Echelle		
> Centre de loisirs les mercredis et fonctionnement de l'association	10 000	10 000
> Camps adolescents	8 000	8 000
> Participation au frais du siège	7 000	7 000
Atelier de la Plume au Miroir - pour les ludothèques	55 000	55 000
Atelier de la Plume au Miroir - Sect Culturel	830	830

BUDGET PRIMITIF 2009 "PARKING CHASSET"
fonctionnement

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Annexe N°10

DEPENSES		Crédits 2008		B.P 2009	RECETTES		Crédits 2008		B.P 2009
011	Charges à caractère général	61 270,00		62 030,00					
6061	Fourn Non Stoc (Eau, énergie ..)	15 000,00		15 000,00					
6063	Fourn d'entretien petit équipement	600,00		500,00					
6064	fournitures administratives	470,00		450,00					
6068	autres matières et fournitures	2 000,00		1 700,00					
6152	entretien rép, sur bien immobiliers	13 000,00		13 000,00	70	Produits des services, du domaine	103 000,00		106 000,00
61558	entretien rép, sur autres biens mobiliers	5 000,00		4 250,00	706	Droits d'entrée	103 000,00		106 000,00
6156	Maintenance	13 000,00		13 000,00					
6262	frais de télécommunication	1 500,00		2 700,00	76	Produits financiers	0,00		0,00
627	Frais C.B.	800,00		1 200,00	766	gain de change			
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 417,00		2 400,00					
63512	Taxe foncière	7 483,00		7 700,00					
637	Autres impôts	0,00		130,00	77	Produits exceptionnels	145 000,00		145 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 000,00		63 000,00	7718	Subvention d'équilibre et autres	145 000,00		145 000,00
6215	Pers affectés à la collec de rattac	63 000,00		59 000,00					
6218	Autres personnel extér(remplac)			4 000,00					
66	Charges financières	54 000,00		55 838,39	002	excédent antérieur reporté	10 813,38		7 603,78
66111	intérêts des emprunts (réels)	55 000,00		63 000,00					
6611	intérêts des emprunts (ordre))								
66112	ICNE-ratachement	-1 000,00		-7 161,61					
67	Charges exceptionnels	40,00		50,00					
673	titres annulés	40,00		50,00					
68	Dot. Aux amort. et provisions	49 820,00		48 396,00					
6811	dotation aux amortissement	49 820,00		48 396,00					
6865	dotations aux provisions	0,00		0,00					
023	Virement à la section d'investissement	30 683,38		29 289,39					
Totaux		258 813,38		258 603,78	Totaux		258 813,38		258 603,78

Investissement

DEPENSES		Crédits 2008	reports	B.P 2009	RECETTES		Crédits 2008	reports	B.P 2009
OO1	deficit antérieur reporté	28 890,19		8 937,13	OO1	excédent antérieur reporté			
1641	emprunts en euros	45 881,00		46 906,84	1068	réserves facultatives	38 890,19		35 000,00
1643	emprunts en devises	22 289,00		24 141,38	1643	emprunts en euros			
2131	bâtiments publics				28131	Amortissement bâtiment	44 535,00		44 535,00
2135	inst génér, agenc, aménag	22 333,38	22 333,38	10 366,66	28135	Amortissement matériel	1 355,00		1 353,00
2157	agenc, aménag matériel et outillage				28157	Amortissement matériel technique	50,00		50,00
					28183	Amortissement matériel agenc	1 420,00		0,00
					28188	Amortissement autres immob corpor	2 460,00		2 458,00
					O21	Virement de la section de fonctionnement	30 683,38		29 289,39
totaux		119 393,57	22 333,38	90 352,01	totaux		119 393,57	0,00	112 685,39
			112 685,39					112 685,39	

BUDGET PRIMITIF 2009 "PARKING BOIRON"

CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2009

fonctionnement

DEPENSES		Crédits 2008		BP 2009 ht	RECETTES		Crédits 2008		BP 2009 ht
011	Charges à caractère général	72 847,83		72 758,00					
6061	Eau	13 000,00		12 000,00					
6063	fournitures d'entretien et petit équipem	781,00		300,00					
6064	fournitures administratives	200,00		200,00					
6068	autres matières et fournitures	2 000,00		1 500,00					
6152	entretien rép. sur biens immobiliers	6 000,00		5 600,00	70	Produits des services, du domaine	52 345,64		53 000,00
61558	entretien rép. sur autres biens mobiliers	5 000,00		5 000,00	706	Droits d'entrée	52 345,64		53 000,00
6156	Maintenance	13 066,83		14 000,00					
6227	frais d'actes et de contentieux	22 000,00		22 000,00					
6262	frais de télécommunication	500,00		1 300,00	75	autres produits de gestion courante	0,00		0,00
627	Frais C.B.	300,00		858,00	758	prod divers de gest cour(ind sinistre)			
6283	frais de nettoyage des locaux	3 000,00		3 000,00					
63512	Taxe foncière	7 000,00		7 000,00	77	Produits exceptionnels	237 000,00		237 000,00
6282	Frais de gardiennage				7718	subvention d'équilibre	237 000,00		237 000,00
012	Charges de personnel et fr ass	33 000,00		33 000,00					
6218	autre personnel extérieur	33 000,00		33 000,00					
66	Charges financières	108 575,81		108 162,93	.042	Opérations Ordre Transf entre sect	10 564,00		10 564,00
66111	intérêts des emprunts (réels)	110 925,64		105 662,93	777	Quote Part Sub équip virée au résultat	10 564,00		10 564,00
6611	intérêts des emprunts (ordre)	0,00							
66112	ICNE - Rattachement	-2 380,89		2 500,00					
668	autres charges financières	31,06							
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00					
678	autres charges except(sinistre)	0,00		0,00					
.042	Opérations Ordre Transf entre sect	77 367,00		79 092,00	002	excédent antérieur reporté	12 811,51		7 190,53
6811	dotation aux amortissements	77 367,00		79 092,00					
6865	dotations aux provisions								
023	Virement à la section d'investis	20 930,51		14 741,60					
Totaux		312 721,15		307 754,53	Totaux		312 721,15		307 754,53

Investissement

DEPENSES		Crédits 2008	reports	BP 2009 ht	RECETTES		Crédits 2008	reports	BP 2009 ht
001	deficit antérieur reporté	631 012,90		723 819,21	021	Virement de la section de fonctionnement	20 930,51		14 741,60
13911	Quote part Subvention Etat	12,00		12,00	1068	réserves facultatives	1 665,87		39 000,00
13913	quote part subvention Département	10 552,00		10 552,00	1311				
1641	emprunts en euros	74 922,00		74 922,00	1313				
2157	équipements	5 094,44	5 094,44	8 784,96	1641	emprunts en euros	867 629,96	850 000,00	
2313	constructions	246 000,00	159 648,99		28131	Amortissement bâtiment	77 277,00		79 002,00
					28157	Amortissement matériel technique	90,00		90,00
totaux		967 593,34	164 743,43	818 090,17	totaux		967 593,34	850 000,00	132 833,60
			982 833,60					982 833,60	

VILLE DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BUDGET PRIMITIF 2009 CAMPING
fonctionnement

DOCUMENT SYNTHETIQUE

Annexe N°12

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

DEPENSES	Crédits 2008		B.P 2009	RECETTES	Crédits 2008		B.P 2009
O11 Charges à carac général	38 291,96		55 389,99	70 Prod des dom et ventes diverses	7 544,00		49,00
60611 Eau et assainissement	14 450,28		14 450,00	70688 Autres prestations de services	44,00		49,00
60612 Energie - électricité	3 300,00		3 300,00	70878 Rembst frais autres redevables	7 500,00		
60613 Chauffage urbain	8 000,00		8 000,00	70878 Remb Fluides Log Camp Hors Sais			
60628 Autres frtures non stockées	3 700,00		3 700,00				
60632 Fournitures petit équipement	150,00		100,00	75 Redevance fermier	34 745,00		42 245,00
6135 locations mobilières				752 loyers (log Camping Hors saison)			
61521 Terrains	1 900,00		1 900,00	757 Redevances fermiers	34 745,00		42 245,00
61522 Bâtiments	1 400,00		1 400,00	et concessionnaires			
61558 Autres biens mobiliers							
6156 Maintenance	1 250,00		1 250,00	77 Produits exceptionnels			15 000,00
617 Etudes er recherche (étude DSP°			15 000,00	774 Subvention exceptionnelle			15 000,00
6231 Annonces et insertions			2 000,00				
6262 Frais de télécommunications	786,68		786,00				
6281 Concours divers (cotisations)	200,00		200,00				
63512 Taxes foncières	3 155,00		3 303,99	002 : résultat fonctionnement reporté	15 402,96		16 095,99
O12 Charges de personnel	14 500,00		18 000,00				
6215 Pers affecté par collect rattach	14 500,00		18 000,00				
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00				
654 pertes sur créances irrécouvrables							
O23 virement à la section d'investissement	4 900,00		0,00				
totaux	57 691,96		73 389,99	totaux	57 691,96		73 389,99

Investissement

DEPENSES	Crédits 2008	Reports	B.P 2009	RECETTES	Crédits 2008	Reports	B.P 2009
2128 Autres agencement et aménag				OO1 excédent invest reporté	4 092,80		4 092,80
2135 Inst Génér Agenc Aménagem	8 992,80	8 992,80	0,00	1068 réserves facultatives			4 900,00
2183 Matér Bureau et informatique				O21 Virement de la section de fonct	4 900,00		
totaux	8 992,80	8 992,80	0,00	totaux	8 992,80		8 992,80
		8 992,80				8 992,80	

Conseil municipal du 30 Mars 2009

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2008		BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008		BP 2009
OO2 excédent de fonctionnement reporté	-		-	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2007)	19 462,92		7 840,66
O11 dépenses afférentes à l'expl courante	32 320,00		32 540,00	O17 produits de la tarification	330 664,76		343 038,22
O12 dépenses afférentes au personnel	267 674,75		268 421,00	7311 forfait global annuel des soins	58 749,78		56 014,63
O16 dépenses afférentes à la structure	82 728,97		84 350,00	7313 prix de journée héberg	271 914,98		287 023,59
				O18 autres produits de l'exploitation	30 000,00		32 500,00
				6419 Remboursement / charges de personnel	-		-
				747 subvention de la Ville	30 000,00		32 500,00
				O19 Prod financiers et Prod non encais	2 596,04		1 932,12
				777 reprises sur subventions	2 596,04		1 932,12
Totaux	382 723,72		385 311,00	Totaux	382 723,72		385 311,00

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009
1392 Collectivités et établissements publics	2 596,04		1 932,12	001 excédent antérieur reporté	63 772,69		71 570,66
(21) Immobilisations corporelles	71810,62	71 570,66	9 407,88	10222 complément dotation Etat	-		645,00
				10682 Excédents affectés à l'investissement			-
				28 amortissements	10 633,97		10 695,00
totaux	74 406,66	71 570,66	11 340,00	totaux	74 406,66		82 910,66
		82 910,66				82 910,66	

Conseil municipal du 30 Mars 2009

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2008		BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008		BP 2009
002 excédent de fonctionnement reporté	-		-	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2007)	13 303,76		6 623,12
011 dépenses afférentes à l'expl courante	17 611,95		17 759,00	017 produits de la tarification	242 363,32		230 593,88
012 dépenses afférentes au personnel	243 733,82		247 518,00	7311 forfait global annuel des soins	47 021,00		46 330,75
016 dépenses afférentes à la structure	39 391,31		38 510,00	7313 prix de journée héberg	195 342,32		184 263,13
				018 autres produits de l'exploitation	45 000,00		66 500,00
				7588 Autres produits divers de gestion courante	-		-
				747 subvention de la Ville	45 000,00		66 500,00
				019 Prod financiers et Prod non encais	70,00		70,00
				777 reprises sur subventions	70,00		70,00
Totaux	300 737,08		303 787,00	Totaux	300 737,08		303 787,00

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009
1392 Collectivités et établissements publics	70,00		70,00	001 excédent antérieur reporté	28 871,97		31 803,33
(21) Immobilisations corporelles	32 050,55	31 803,33	3 520,00	10222 complément dotation Etat	-		260,00
				10682 Excédents affectés à l'investissement	-		
				28 amortissements	3 248,58		3 330,00
totaux	32 120,55	31 803,33	3 590,00	totaux	32 120,55		35 393,33
		35 393,33				35 393,33	

fonctionnement

DEPENSES	Crédits totaux 2008		BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008		BP 2009
OO2 Déficit de fonctionnement reporté	0,00		0,00	002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2007)	20 469,07		5 628,12
O11 dépenses afférentes à l'expl courante	82 918,41		82 100,00	O17 produits de la tarification	502 053,90		509 763,89
O12 dépenses afférentes au personnel	316 728,00		309 239,76	7311 forfait global annuel des soins	87 514,34		87 063,09
O16 dépenses afférentes à la structure	182 261,59		185 301,28	7313 prix de journée héberg	414 539,56		422 700,80
				O18 autres produits de l'exploitation	58 460,00		60 324,00
				6419 Remboursement / charges de personnel	8 100,00		
				747 Subventions et participations	4 000,00		18 600,00
				7548 Autres remb de frais	42 360,00		37 724,00
				7588 Autres produits divers de gestion courante	4 000,00		4 000,00
				O19 Prod financiers et Prod non encais	925,03		925,03
				777 reprises sur subventions	925,03		925,03
Totaux	581 908,00		576 641,04	Totaux	581 908,00		576 641,04

Investissement

DEPENSES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009	RECETTES	Crédits totaux 2008	Reports	BP 2009
1392 Collectivités et établissements publics	925,03		925,03	001 Excédent d'investissement reporté	4 452,17		18 465,76
(21) Immobilisations corporelles	51 065,89	9 404,40	39 897,61	10222 Complément dotation Etat	-		13 160,00
				10682 Excédents affectés à l'investissement	4 192,16		
				13188 Autres subventions	26 000,00		-
				28 amortissements	17 346,59		18 601,28
totaux	51 990,92	9 404,40	40 822,64	totaux	51 990,92	0,00	50 227,04
			50 227,04				50 227,04

VILLE DE VILLEFRANCHE
Service Financier

CP/CS - 09/023

Rapporteur : Daniel FAURITE
Annexe N° 16

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

RAPPORT

Objet : Affectation provisoire du résultat de la section de Fonctionnement au titre de l'exercice 2008 - Budget annexe "Restaurant Ma Calade"

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée du résultat 2008 de la section de fonctionnement comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
○ résultat provisoire de l'exercice	excédent déficit	7 140,22
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	440,34
○ résultat provisoire de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	7 580,56
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
○ résultat provisoire de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	239,74
○ résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	562,87
○ résultat provisoire comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	802,61
○ dépenses d'investissement engagées non mandatées		802,61
○ recettes d'investissement restant à réaliser		
○ solde des restes à réaliser		802,61
○ (B) Besoin (-) réel de financement		0,00
○ Excédent (+) réel de financement		0,00

☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068)			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		3 000,00	
SOUS-TOTAL (R.1068)		3 000,00	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		4 580,56	
TOTAL (A1)		7 580,56	
Résultat déficitaire (A2 en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))			
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002	R002	D001	R001
Déficit reporté	Excédent reporté	Solde d'exécution N-1	Solde d'exécution N-1
0	4 580,56	0	802,61
		1068 :	3 000,00

Le Rapporteur,

Conseil municipal du 30 Mars 2009

fonctionnement

DEPENSES	BP 2008		B.P. 2009	RECETTES	BP 2008		B.P. 2009
002 Déficit de fonctionnement reporté				002 excédent antérieur (exc fonct du CA 2008)	-440,34		4 580,56
011 dépenses afférentes à l'expl courante	71 186,10		72 894,00	013 Atténuation de charges	9 400,00		0,00
012 dépenses afférentes au personnel	72 613,44		66 489,56	6419 Remboursement / charges de personnel	9 400,00		-
65 autres charges de gestion courante	122,76		62,00	70 Produits des services, du domaine et ventes	70 870,00		85 720,00
67 charges exceptionnelles	-		-	7018 Ventes de produits finis	70 870,00		85 720,00
042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	907,36		855,00	74 Dotations et participations	65 000,00		50 000,00
				7474 Participations des communes	65 000,00		50 000,00
Totaux	144 829,66		140 300,56	Totaux	144 829,66		140 300,56

Investissement

DEPENSES	BP 2008	Reports	B.P. 2009	RECETTES	BP 2008	Reports	B.P. 2009
(21) Immobilisations corporelles	1 470,23	802,61	4 512,74	001 excédent antérieur reporté	562,87		802,61
				10222 Complément dotation Etat			660,00
				1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			3 000,00
				040 Opé. d'ordre transferts entre sections	907,36		852,74
				28 Amortissements	907,36		852,74
totaux	1 470,23	802,61	4 512,74	totaux	1 470,23		5 315,35
			5 315,35				5 315,35